



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 24 avril 2025

N° 25_04_01 - CONVENTION DE DEPOT D'UNE ŒUVRE D'ART AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 10

Votants : 53*

Absents excusés : 9

Date de la convocation : 18 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 avril à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (45) :

Robert DARIEN, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Annie CAMUEL, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Sylvie DAVOUST (*suppléante de Bertrand THIROUIN*), Patricia BERNARDON, Patrick ROSSIGNOL (*suppléant de Ann GRÖNBORG*), Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Jean-Claude SOLIGNAT (*suppléant de Patrick LENFANT*), Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (10) :

Jean-Luc DUCERF	a donné pouvoir à	Sylvie ROLAND
Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Cécile DAUZATS
Michelle MARCHAND	a donné pouvoir à	Patrick KHOL
Michel DARRIVÈRE	a donné pouvoir à	Eric SEGARD
Nicolas DORKELD	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Christel CABURET	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Daniel MORIN	a donné pouvoir à	Carine ROUX
Michel CRETON	a donné pouvoir à	François BELHOMME
Michael BLANCHET	a donné pouvoir à	Annie CAMUEL
Arnaud BREUIL	a donné pouvoir à	Philippe AUFFRAY

Absents excusés (9) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Béatrice BONVIN-GALLAS, Anne BRACCO, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes a reçu récemment une proposition de dépôt d'une œuvre d'art dans ses locaux émanant de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Cette œuvre est une sculpture en bois massif représentant un coq en position debout sur un socle intégré. Elle a été réalisée par des artistes chinois et présente un intérêt esthétique évident qui justifie sa mise en exposition dans un lieu accessible au public. Il est proposé que cette sculpture soit placée en dépôt dans le hall d'accueil du siège statutaire de la Communauté de communes.

Afin de préciser toutes les modalités relatives à ce dépôt d'une œuvre d'art il est proposé de conclure une convention entre CCPEIF et Monsieur Stéphane LEMOINE et d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ce document engageant l'établissement.

Vu le Code civil et notamment ses articles 1922 à 1926,
Vu la proposition de Monsieur Stéphane LEMOINE à la Communauté de communes d'exposer au siège de l'EPCI une œuvre d'art dont il est propriétaire,
Vu le projet de convention de dépôt rédigée à cet effet,

Considérant que l'intérêt esthétique de l'œuvre d'art proposée justifie qu'elle soit accessible dans un lieu recevant du public,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité (*)

(M. Stéphane LEMOINE ne participe pas au vote, et ne peut pas représenter M. Nicolas DORKELD)

51 voix pour

1 voix contre : Cécile DAUZATS

1 Abstention : Youssef AFOUADAS

ACCEPTE les termes de la convention de dépôt d'une œuvre d'art au siège de la Communauté de communes.

AUTORISE M. Philippe AUFFRAY, 1^{er} Vice-Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dépôt.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe AUFFRAY

